



# Convergences Syndicales

Bulletin FSU 80 n°37 - Sup.n°3 - Mai 2005 -

*Pour une Europe qui  
garantisse et améliore  
le niveau de vie des peuples,*

*Pour refuser l'offensive libérale  
qui étend la précarité et déman-  
tèle les protections sociales*

**Le dimanche  
29 mai 2005,**

**Nous dirons NON à ce  
projet de constitution  
européenne**

***Nous réaffirmerons ainsi notre  
aspiration à une autre Europe,  
sociale et démocratique***

**Bulletin spécial  
"Constitution  
européenne"**



**Avertissement :**

*Ce projet de Traité constitutionnel européen ne peut laisser les syndicats indifférents tant son contenu et les conséquences qui découleraient de son application deviendraient alors incontournables pour les salarié(e)s que nous sommes.*

*C'est pourquoi, le **SNASUB/FSU** publie ce bulletin, avec le point de vue qui représente et engage non pas l'ensemble des syndiqué(e)s, (le "centralisme démocratique" n'existe pas chez nous) mais deux instances qui se sont exprimées sur le sujet : notre Commission administrative nationale réunie en décembre 2004, et notre instance académique, réunie en mars 2005.*

*Vous lirez également le document de notre fédération, la **FSU**.*

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Edouard KRYSTOFORSKY.

Commission paritaire n° 422d73.

Dépôt légal : 2ème trimestre

**Bulletin académique du SNASUB - FSU  
Aisne - Oise - Somme**

**SYNDICAT NATIONAL DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET DES BIBLIOTHÈQUES**



## Projet de Traité constitutionnel européen : **Quelle Europe voulons - nous ?**

Un préambule et quatre parties, 448 articles, des annexes en pagaille, le moins que l'on puisse dire c'est que le projet de Traité constitutionnel européen (PTCE) est un texte fourni et complexe, à fortiori pour celles et ceux qui ne sont pas forcément rompus à l'exercice de lecture des textes à caractère juridique et/ou aux affaires européennes.

Constater cela ne constitue pas une bonne raison pour vouloir échapper au débat qui traverse notre pays depuis plusieurs semaines déjà. Bien au contraire, nous devons nous emparer des questions soulevées par ce référendum, car l'orientation de ce projet de texte n'est ni plus ni moins que celle suivie par la construction européenne depuis des décennies.

Le débat ne se situe donc pas entre les partisans de l'Europe d'un côté, et de supposés anti-européens de l'autre. Non, le débat porte plutôt sur les objectifs et les buts collectifs de l'édification de l'Union européenne. Notre "NON" se situe d'ailleurs dans cette perspective. C'est parce que nous sommes résolument en faveur de l'amitié et de la coopération entre les peuples que nous rejetons le texte que l'on nous propose aujourd'hui.

**C'est au nom de l'Europe que nous condamnons ce PTCE (projet de Traité constitutionnel européen), au nom de l'exigence d'une Europe sociale et démocratique, de l'exigence d'une Europe qui garantisse et élève le niveau de vie des peuples.**

---

### **Quel bilan d'étape pour la construction européenne ?**

Il y a quelque chose de remarquable dans le débat national au sujet du PTCE : peu de tenants du OUI partent du bilan réel de la construction européenne pour tenter de nous convaincre de la qualité du texte.

Pourtant, lors du référendum précédent, en 1992 (relatif au traité de Maastricht sur la monnaie unique), on nous avait déjà expliqué que cette Europe-là serait protectrice : **"avec la monnaie unique, l'Europe protégera efficacement ses citoyens contre les ravages du libéralisme sauvage, face aux Etats-Unis et au Japon notamment"**.

Quel bilan tirer, 13 ans après ? Alors que l'Union européenne devait nous conduire vers le plein emploi, vers des droits sociaux plus élevés car harmonisés...etc...que dire aujourd'hui face à la persistance d'un taux de chômage élevé et d'un taux de croissance faible dans l'ensemble des pays qui composent l'Union européenne.

La construction européenne actuelle est toute entière dirigée en fonction des intérêts du marché mondial (l'exemple du textile chinois est à méditer) et ne protège en rien les travailleurs contre les déréglementations que ses règles de compétitivité imposent.

**Il est d'ailleurs extrêmement significatif de constater que le MEDEF et l'UNICE (patronat européen) sont pour la ratification du PTCE alors qu'ils hurlent par ailleurs contre le Code du travail en France, qu'ils jugent trop rigide à leur goût.**

### La position de la Commission administrative nationale du SNASUB/FSU

**Le projet de constitution européenne entend "poursuivre l'oeuvre accomplie" jusqu'ici dans chaque pays de l'Union européenne.**

Il s'agit donc par un texte de valeur supérieure à la loi nationale qui s'assigne pour objectif d'instaurer une "concurrence libre et non faussée" dans tous les domaines - y compris éducatif - d'accentuer les politiques de démantèlement des services publics, d'atteinte aux statuts des personnels qui les font vivre, de réduction des garanties et protections sociales arrachées par les luttes des salariés, du public et du privé.

C'est pour agir conformément à ce qui est sa raison d'être - la défense des services publics, des intérêts de leurs personnels et usagers - que la commission administrative nationale du **SNASUB** se prononce résolument pour le **NON**.

La CAN du **SNASUB** demande à la **FSU** d'exprimer son opposition au Traité constitutionnel européen et de s'engager dans la campagne contre le Traité (...).

La CAN du **SNASUB** demande à la **FSU** de prendre tout contact avec les autres organisations nationales pour développer un front syndical uni pour le **NON** à la constitution européenne.

La CAN du **SNASUB** appelle les sections académiques du **SNASUB** à participer localement à toutes les actions de défense des services publics, permettant de faire gagner le **NON**.

**Le 8 décembre 2004**

## **500 syndicalistes appellent à rejeter le projet de Traité constitutionnel européen**

**Syndicalistes, nous sommes quotidiennement confrontés, en France et en Europe, aux conséquences d'une politique européenne basée sur le seul principe d'une " économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée ". C'est ce principe que le projet de traité soumis au référendum entend constitutionnaliser.**

**En janvier pour défendre les services publics, en février et en mars pour l'emploi, la réduction du temps de travail et les salaires, nous avons fait grève et défilé ensemble pour nos revendications.**

**A Bruxelles le 19 mars, nous avons manifesté pour une Europe du plein emploi, des droits et de la solidarité entre les peuples : défendre la protection sociale et refuser l'incitation à l'allongement de la durée du travail et sa flexibilisation ; refuser que les droits des salariés en activité ou privés d'emploi soient remis en cause, que le chômage et la précarité s'accroissent ; maintenir, partout et pour tous, des services publics.**

**Ces derniers sont confrontés, malgré toutes les déclarations d'intentions sur les Services d'intérêt général, aux directives européennes qui organisent les ouvertures à la concurrence et favorisent ainsi les privatisations. Elles encouragent les délocalisations et le dumping social à l'image du projet de directive de libéralisation des services (Bolkestein).**

**L'intégration de la Charte des droits fondamentaux, si elle peut apparaître comme un premier pas encourageant pour la prise en compte par l'Union des questions sociales, ne crée cependant pas de droit social européen susceptible de rééquilibrer le droit de la concurrence. Celui-ci restera donc le seul droit de nature communautaire et continuera donc à régir la vie de l'Union. Cette Charte est, d'autre part, problématique sur de nombreux points : elle remplace le droit à l'emploi par le droit de travailler, elle ne reconnaît pas le droit de grève européen et elle refuse l'égalité des droits de ceux qui résident en Europe sans posséder la nationalité d'un État membre, etc.**

**Syndicalistes, nous savons que nous avons besoin de l'Europe face à la mondialisation libérale et aux firmes transnationales. Il est urgent de lui donner de nouvelles fondations qui l'émancipent du libéralisme financier prédateur, qui la réconcilie avec le progrès social, la paix, la démocratie, le développement soutenable, la coopération entre les peuples de la planète.**

**Nous sommes des partisans résolus d'une Europe mobilisée contre le chômage, la précarité et la dégradation du cadre de vie. Il faut renforcer les garanties sociales, développer et coordonner des politiques économiques favorisant l'emploi et harmoniser les fiscalités, promouvoir une Europe des Services publics pour faire pendant à la libre concurrence. Il faut mettre en oeuvre un développement économique respectueux des équilibres écologiques et enfin reconnaître l'égalité et les droits pour les femmes autant que pour tous. Nous aspirons à une Europe démocratique, fondée sur la citoyenneté pleine et entière de tous ses résidents.**

**Nous sommes convaincus que le rejet du projet de traité constitutionnel est aujourd'hui la condition pour que cette Europe voit le jour. Ce rejet donnerait un nouveau souffle à tous ceux qui veulent construire une société plus juste et plus solidaire. C'est pourquoi nous appelons à rejeter le projet de traité constitutionnel.**

### **Les premiers signataires :**

Brigitte Allain (Confédération paysanne), Verveine Angeli (SUD-PTT), Danielle Atlan (SNUAS-FP-FSU), Alain Beitone (UNSA), Thierry Bodin (CGT, chimie), Sylvain Bremond (CFDT, Cadarache), Georges Cantan (UD CGT d'Eure-et-Loir), Hubert Caron (Confédération paysanne), Raphaël Chambon (UNEF), Jean-Christophe Chaumeron (CGT, finances), Jean-Jacques Chavigne (CFDT, Cadarache), Annick Coupé (Solidaires), Bruno Dalberto (CGT transports), Noël Daucé (SNU-ANPE/FSU), Claude Debons (CGT transports), Anne Delbende (UNEF), François Desanti (CGT chômeurs), Pierre Duharcourt (FSU), Jean Fabbri (SNESUP-FSU), Jean-Louis Grégoire (CGT, finances), Gérard Gourguechon (SNU), Gaby Hauet (CFDT, métallurgie), Arlette Lemaire (SNASUB-FSU), Jean Magniadas (CGT), Christian Mahieux (SUD Rail), Catherine Méry (FSU 60), Claude Michel (CGT Spectacle), René Mouriaux (FSU), Jean-Michel Nathanson (Solidaires), Christophe Piercy (CFDT, Peugeot), Serge Truscello (CGT, Bosch), Jean-Jacques Vayssières (UNSA), Jean Voirin (CGT Spectacle)...

### **Des chiffres éloquentes**

#### **Le texte contient :**

**0 fois le mot fraternité  
33 fois le mot concurrence  
186 fois le mot banque  
0 fois le mot laïcité  
0 fois le mot service public**

#### **Partie I :**

60 articles qui définissent les objectifs et les compétences de l'Union européenne ;

#### **Partie II :**

54 articles qui traitent de la "Charte des droits fondamentaux de l'Union";

#### **Partie III :**

323 articles (c'est la partie la plus importante qui définissent les politiques à mettre en oeuvre ; Attention : certaines éditions "petit format" ne reproduisent pas cette partie ;

#### **Partie IV :**

11 articles pour définir notamment les procédures de révision du PTCE s'il était adopté ; cette partie précise également que les protocoles et annexes en font partie intégrante.

### **Au soir du 29 mai 2005...**

Si le **OUI** l'emporte le 29 mai prochain, la lutte collective pour défendre et étendre les droits des salarié(e)s sera rendue plus difficile par un texte qui gravera dans le marbre de la construction européenne les principes dévastateurs du libéralisme et de la "libre-concurrence...non faussée".

Les mobilisations ne seront pas rendues impossibles, non, mais les conditions nécessaires pour faire aboutir les revendications seront plus difficiles à réunir.

Si le **NON** l'emporte, cela voudra dire : nous ne voulons pas de ces politiques libérales qui précarisent nos conditions de vie. Pas plus en France qu'en Europe.

**Après l'échec des mobilisations de 2003, voter NON le 29 mai, ce sera continuer la nécessaire lutte contre les régressions sociales.**

Le **SNASUB/FSU** s'adresse aux personnels titulaires, stagiaires, non titulaires et retraités relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, appartenant à l'une des filières suivantes :

- administration scolaire et universitaire ;
- personnels ingénieurs, techniciens de recherche et formation ;
- personnels administratifs de documentation (chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation) ;
- personnels des bibliothèques (universités et Culture) ;

**NE PAS RESTER ISOLE(E) :**

**S'INFORMER, SE DÉFENDRE,  
SE MOBILISER,**

**SE SYNDIQUER...  
AU SNASUB / FSU**

**Permanences syndicales :**

**SNASUB Amiens : 03.22.72.95.02**

**Local FSU 60 : 03.44.05.02.20**

**En 2005,  
renforcez  
l'action syndicale,  
adhérez  
ou ré - adhérez  
au SNASUB/FSU**

Emploi, salaire, carrières, conditions de travail...l'organisation syndicale ne manque pas d'occasion pour exprimer et faire avancer les revendications des personnels. Surtout avec ce gouvernement Raffarin, qui attaque sur tous les fronts.

C'est pourquoi il est indispensable que les personnels débattent, se regroupent, s'organisent, créent des solidarités pour résister aux mauvais coups.

Le **SNASUB/FSU** se veut être cet espace de discussion, d'élaboration et cet outil d'action et de mobilisation.

**Nous vous appelons donc à nous rejoindre, pour, ensemble, construire un syndicat combatif, unitaire et résolu à défendre vraiment les intérêts du service public en général, du service public d'éducation en particulier et des personnels chargés de sa mise oeuvre.**

## **Bulletin d'adhésion annuelle 2004/2005**

Académie : ..... Réadhésion 0 Nouvelle adhésion 0  
Monsieur 0 Madame 0 Nom et prénom:.....  
Lieu d'exercice : .....  
Grade:..... Indice:.....  
Secteur : Administration 0 Intendance 0 Bibliothèques 0 ITARF 0  
Exerçant dans : Etablissements 0 Services 0 Supérieur 0  
Adresse personnelle : .....  
Adresse professionnelle : .....  
Tél.personnel : ..... Tél.travail : ..... Fax : ..... E.mail : .....

**Cotisation 2004/2005 :** par point d'indice nouveau majoré (cf bulletin de salaire) + points NBI (arrondir à l'euro le plus près):

- salaire jusqu'à l'indice 300 nouveau majoré : 0,25 E par point d'indice
- salaire entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,27 E par point d'indice
- salaire à partir de l'indice 401: 0,29 E par point d'indice
- contractuel(le)s à durée déterminée inférieure à 12 mois jusqu'à l'indice 230 : 30,50 euros
- contractuel(le)s à durée déterminée et contractuel(le)s nommé(e)s pour une année: selon l'indice et la quotité
- retraités: 50% - temps partiel: au prorata temporis. - CPA : 80%

**Chèque à l'ordre du SNASUB, à envoyer au Trésorier académique : Daniel DUCHAT - SNASUB/FSU - 9, rue Dupuis 80000 AMIENS**  
Possibilités de paiement échelonné ou par prélèvement automatique, contactez le Trésorier académique.